MINISTRY OF TRAINING, COLLEGES AND UNIVERSITIES

2000-2001
Business Plan

Ontario

Message from the Minister

Hon. Dianne Cunningham

As Ontarians, we all share an interest in ensuring that our young people are prepared to lead full and productive lives. It is vitally important to us as parents and, indeed, as citizens of Ontario as we look to the future.

I am proud of the investment this government has made in Ontario's postsecondary institutions and training programs. The highly educated and trained citizens who have passed through this system have made major contributions to our shared social and economic prosperity in recent years.

If Ontario is to succeed at leading Canada and other countries in economic growth, job creation and prosperity, we must continually invest in a postsecondary education and training system that provides high-quality learning, that meets the changing demands of the workplace, and that offers a place for all willing and qualified learners.

The Ministry works with partners in all sectors to create a "made-in-Ontario" postsecondary education and training system – one that will support sustained competitiveness for both individuals and the province.

With regard to training, the government continues to work with industry partners to ensure a smooth implementation of the new *Apprenticeship and Certification Act*, which constitutes the first major reform of Ontario's apprenticeship system in 30 years. As well, the government continues to pursue a Labour Market Development Agreement with the federal government. Our intention is to come up with an accord which, similar to that of other provinces, treats Ontarians fairly. The agreement would result in a seamless and co-ordinated employment training system for Ontario.

In today's world, a top-quality education is not a luxury – it's an absolute necessity. In 1999 – 2000, we spent more than $4 billion on postsecondary education in Ontario. That constitutes a greater investment in postsecondary education than has been made by any other government in Ontario's history.

The Ministry of Training, Colleges and Universities is working consistently to

anticipate and meet the challenges of the future. In this report, it is evident that we continue to undertake numerous initiatives to foster a postsecondary and training system of the very highest quality.

To name just a few of our initiatives, we are:

- investing in new classrooms and laboratories in colleges and universities to accommodate increasing student enrolment;
- overhauling an outdated apprenticeship system;
- helping skilled immigrants move more quickly into jobs;
- dealing with the very real need to promote literacy and basic skills for all adults in Ontario;
- ushering in a new system of collaborative college and university education for all nursing students;
- making it easier for students to make transitions between colleges and universities;
- providing students with more choices for flexible learning opportunities, such as the chance to obtain applied degrees from colleges;
- increasing the public accountability of our postsecondary education system; and
- holding tuition fees to fair and reasonable levels.

We have an exciting and ambitious agenda ahead. I know that all of my colleagues in the Ministry join me in looking forward to working with all of our partners in the postsecondary education and training system.

The Honourable Dianne Cunningham
Minister of Training, Colleges and Universities

Ministry Vision

The Ministry of Training, Colleges and Universities strives to foster an excellent, "made-in-Ontario" higher education and training system that provides people with opportunities throughout life to gain the skills and knowledge they need to participate fully in a prosperous economy.

The Ministry helps create the conditions that provide Ontarians, no matter where they live in the province, with opportunities to take more responsibility for their personal and professional development so they can find and keep high-quality jobs that help them lead full and rewarding lives.

Our provincial postsecondary and training system will excel by:

- providing an opportunity for every qualified and willing Ontario student to attend a postsecondary institution;
- always striving to be accessible, affordable, efficient and accountable;
- promoting life-long learning;
- providing students and trainees with the knowledge and skills essential to succeed in the global economy;
- offering high-quality programs that respond to people's needs, can be favourably benchmarked against the best in the world, and help create an educated, skilled and competitive workforce;
- ensuring a smooth transition from the classroom to the workplace and from job to job, encouraging labour mobility throughout Canada, and creating opportunities for lifelong learning;
- attracting investment by promoting innovation and a strong research capacity;
- showing the flexibility to meet the challenges of skills shortages; and
- providing information to help Ontarians make informed choices about postsecondary education and training programs that will help them achieve their goals.

Core Businesses

The Ministry's core businesses support excellence in Ontario's postsecondary education and training system.

Training

The Ministry supports programs and services that:

- prepare unemployed Ontarians, particularly youth, to enter or re-enter the workforce;
- help students find summer employment;
- provide literacy and basic skills upgrading to assist people to enter or re-enter the workforce;
- provide apprenticeship training and services to support an effective skills training system;
- provide assistance to workers facing business closures or other significant workforce adjustments; and
- provide policy, planning, research and evaluation support on labour market and training matters.

Postsecondary Education

The Ministry:

- advances students' postsecondary education through high-quality, accessible and accountable programs and research;
- encourages research to stimulate innovation in our economy; and
- provides financial support that makes postsecondary education affordable for all students.

Annual Report on Key Achievements for 1999-2000

Achievements in 1999 – 2000

This year represented a significant milestone for education and training in Ontario.

Training

Apprenticeship and Certification Act

With the proclamation of the new *Apprenticeship and Certification Act*, the government enshrined in legislation the first major overhaul of Ontario's apprenticeship system in 30 years. The new *Act* provides for a more flexible apprenticeship training system that will help industry train the skilled workers essential to compete in the global economy. It also encourages more young people to train to become skilled workers. The *Act* promotes quality training, ensures public and worker protection, and enhances industry's role in setting standards for training and promoting careers in skilled trades.

Passport to Prosperity

The government introduced the new Passport to Prosperity initiative to encourage employers to hire high school students and provide them with workplace experience. Passport to Prosperity encourages school boards to offer all interested high school students the opportunity to learn through hands-on training, a requirement of the new secondary school program. The overall goal is to help students adjust more effectively to current workplace demands and to make informed choices about postsecondary education and training.

Literacy and Basic Skills

The Ministry also introduced a consistent set of learning outcomes for the Literacy and Basic Skills program. This allows for the measurement of learner progress, and of results achieved by delivery agencies which, in turn, makes it easier for people to adjust to new employment, education and training opportunities. In 1999 – 2000, the ministry worked with 300 agencies and 10,000 volunteers to deliver literacy services to more than 55,000 Ontarians.

Youth Employment

The Ontario government has the most extensive youth employment programs in Canada. Our investment is almost triple what the Federal government will spend on youth programs in Ontario this year.

For example, The Ontario Summer Jobs campaign, which is part of Youth Opportunities Ontario, is a S50.8 million investment that combines programs offered by the Ministry of Training, Colleges and Universities, Management Board Secretariat, the Ministry of Economic Development and Trade, the Ministry of Natural Resources, the Ministry of Northern Development and Mines, and the Ministry of Agriculture, Food and Rural Affairs. In 1999, the Ontario Summer Jobs program succeeded beyond all expectations. Some 61,525 students aged 15 and up received assistance to find work or create their own summer job. Ontario has the most extensive youth employment programs in Canada. In 1999, Ontario youth gained 49,100 new jobs, the fastest job growth on record.

The Summer Jobs campaign was just one of a number of programs aimed at helping Ontarians obtain valuable training and satisfying employment.

Job Connect

The government's Job Connect program is the primary program for unemployed, out-of-school youth, responsible for over half of the government's total youth employment and training budget and program activity. Job Connect spent $111 million to help 120,000 unemployed people, including young people no longer attending schools, find jobs, return to school or gain further training.

Postsecondary Education

Funding for Postsecondary Education

In 1999 – 2000, the Ontario government spent more than $4 billion on postsecondary education in Ontario. That constituted a greater investment in postsecondary education than that made by any other government in Ontario's history.

SuperBuild

In the 1999 Budget, the government announced an investment of more than $740 million from SuperBuild for capital projects at Ontario's colleges and universities. This constitutes the largest capital investment of its kind in Ontario in 30 years. Some of the funding is earmarked for infrastructure renewal, but the majority, $660 million, will be invested in 35 new capital projects that will create an additional 57,492 spaces for students. Additional investments in SuperBuild are identified in the *Commitments* section below.

Access to Opportunities Program

The government also invested an additional $78 million to expand the Access to Opportunities Program. As a result, the number of places for students in high tech postsecondary programs increased by almost 40 per cent from the target originally established in 1998. The Ontario Government is providing funding of $228 million in the first three years of the program. This is in addition to an estimated $136-million contribution from the private sector. At maturity, the program will accommodate up to 23,000 students per year.

To help faculties of education meet the demand for teachers in high tech fields such as computer science and engineering, the government also provided $3.75 million to increase enrolment in teacher education programs by 500 spaces.

Key Performance Indicators

In 1998, the ministry introduced Key Performance Indicators (KPI) to measure how well colleges are meeting the needs of students and employers. These indicators include the employment rates of graduates and the satisfaction of graduates, employers and students. Published results reported that 90 per cent of college graduates who graduated in 1998-1999 were employed within six months of graduation, and that 91 per cent of employers surveyed were satisfied with the preparation that college graduates had received.

Key Commitments and Strategies for 2000-2001

For the year 2000 – 2001, the Ministry of Training, Colleges and Universities has undertaken various commitments, all of which advance the goal of improving the quality and access of our postsecondary education and training system.

The Ministry's major initiatives for the year 2000 – 2001 are outlined below.

Training

Apprenticeship

This year, the Ministry will work with industry partners to ensure a smooth implementation of the new *Apprenticeship and Certification Act*. This *Act*, which constitutes the first major reform of Ontario's apprenticeship system in 30 years, was proclaimed on January 1, 2000. It encourages more employers to train apprentices, and encourages more young people to train to become skilled workers.

In 1999, about 48,580 apprentices worked for more than 25,000 employers in Ontario. This included 13,359 new apprentices, a number expected to grow to about 15,000 in 2000 – 2001. The Ontario government has committed $48 million in 2000 – 2001 for apprenticeship and training services.

The Ontario Youth Apprenticeship Program

This year, the Ministry expanded its commitment to the Ontario Youth Apprenticeship Program. As a result, the number of opportunities available for students is expected to reach 3,500 in 2000 – 2001. When this commitment has been fully realized, the program will enable more than 4,000 students a year to participate in youth apprenticeship.

Ontario Summer Jobs Program

The Ontario Summer Jobs Program, which is part of Youth Opportunities Ontario, is led by the Ministry of Training, Colleges and Universities. The Year 2000 program, which involves six ministries, will help more than 57,000 young people find work this summer. The ministry is encouraging more employers to participate in Ontario Summer Jobs to provide opportunities for young people to expand their job horizons, especially in industries anticipating shortages of skilled workers. Since 1995, the government has

doubled the number of jobs and services for young people through the Summer Jobs Program.

Ontario's $50.8 million investment in the Ontario Summer Jobs Program forms part of its overall youth employment strategy. The Provincial government has one of the most extensive youth employment programs in Canada, and its investment amounts to almost three times the amount that the Federal government will spend on youth programs in Ontario in 2000 – 2001.

Job Connect

In 2000 – 2001, Job Connect will commit $108.5 million to help 120,000 unemployed Ontarians, primarily young people, find jobs, return to school or obtain training. Seventy-five per cent of participants are expected to be employed, or participating in career-related training or education, after completing the program.

Assessment of Academic Credentials of Newcomers to Ontario

Each year, about 100,000 immigrants make Ontario their destination of choice. About two-thirds of working-age immigrants to this province have some postsecondary education or trades training. The Ontario government has the twin responsibilities of ensuring that the highest standards are defined and upheld in all of the trades and professions undertaken in Ontario, and, at the same time, of advancing the process by which qualified immigrants can enter the workforce, move forward with their own lives and contribute to Ontario's economy.

Accordingly, early in 2000, the government announced that it would create a service to assess the academic credentials of immigrant job seekers and help speed their entry into the workforce. This service will help qualified immigrants quickly find work to match their educational achievement while at the same time helping employers hire immigrants with the educational background they need. In March 2000, the Ministry announced that it had awarded the academic credential assessment contract to World Education Services. The company is to open an office in Ontario in the fall of 2000. It will operate as a not-for-profit agency and share information on assessment techniques with school boards through a shared website, as well as with other groups and institutions through bulletins.

Literacy and Basic Skills Program

The Ministry will continue its ongoing work of managing the Literacy and Basic Skills (LBS) Program as a support for literacy agencies that help people improve their literacy skills. Funding of more than $60 million annually will continue to support delivery of the program at more than 300 sites across Ontario. As well, the Ministry will assist in the

implementation of AlphaRoute, the new, online literacy training system. To be launched in September 2000, AlphaRoute will provide literacy services via the Internet to learners in remote and rural areas of Ontario.

TVOntario

Last year, TVOntario was transferred to the Ministry with a revised mandate to focus on lifelong learning. In 2000-2001, the ministry will invest $48 million to support TV Ontario's activities to promote lifelong learning. An additional, one-time investment of S5 million will be made this year only.

Apprenticeship Innovation Fund

In the 2000 Ontario Budget, the government announced a $15 million investment over three years to modernize classroom training and introduce opportunities in new trades.

Postsecondary Education

Funding

In the 2000 – 2001 academic year, operating grants to Ontario colleges and universities will increase $68 million, to a total of $2.4 billion annually.

Capital Investment

In its May 1999 Budget, the government announced that through SuperBuild, it would provide $742 million for investments to build and modernize universities and colleges. Thirty-five projects were approved.

In its May 2000 Budget, the government announced that through SuperBuild, it would provide another $286 million in investments to expand and renew Ontario's colleges and universities. This funding will support an additional 24 capital projects that will create spaces for 15,587 more students. The Budget announcement brought the government's SuperBuild contribution to colleges and universities to a total of about $1 billion. Combined with partners' contributions, it will result in a total of $1.8 billion invested to renew campuses and create more than 73,000 new student spaces in Ontario's colleges and universities.

Degree Opportunities

In April, 2000, the Government of Ontario announced that it would provide students with

more choices by allowing Ontario's colleges of applied arts and technology to offer applied degrees on a pilot-project basis. Up to eight projects per year will be approved for three years. As well, the government approved the establishment of private, degree granting institutions in Ontario. At the same time, the Ministry released a consultation paper entitled *Increasing Degree Opportunities for Ontarians* and promised to meet stakeholders across the province to seek advice on how to implement the changes. The announcement reflected the government's commitment to ensure the system is more responsive to the needs of students and communities. One way the government can achieve this goal is by providing students with a broader, and more flexible range of high quality learning opportunities, such as new applied degrees at colleges and the establishment of new private universities. To ensure high quality, the government is establishing a Quality Assessment Board to provide assessments of new private sector universities and to establish safeguards to ensure consumer protection.

Cooperation Between Colleges and Universities

The ministry is committed to fostering cooperation between colleges and universities. About $145 million of recent SuperBuild announcements have been earmarked for projects that promote more collaborative programming, innovative partnerships and easier student movement between colleges and universities. This will create nine new capital projects at colleges and universities, and create 10,551 net new student spaces in collaborative programs.

Four-year Nursing Baccalaureate Degree

The Ministry of Health and Long-Term Care announced this year that as of 2005, all new Ontario nurses must complete a four-year baccalaureate degree in Nursing (BscN) to be eligible for professional registration. As of September 2001, all new nursing students will enroll in a four-year program. Acting on the advice of the College of Nurses of Ontario and the Nursing Task Force, the government introduced the changes to make sure nurses are able to deliver complex health care in which patients have greater health needs. As part of its commitment to help usher in the new, four-year degree system, the Ministry of Training, Colleges and Universities will provide $10 million this year to develop collaborative college-university programs. Overall, the government will invest $22.6 million over the next seven years to support the restructuring of nursing education.

Student Assistance

The Ontario government is making new investments to support postsecondary students and maintain their access to an affordable education.

Examples are:

Starting in September 2000, new Aiming for the Top tuition scholarships will be awarded to high school graduates who earn top marks, and will assist students who need financial assistance to attend college or university. Under this program, students may receive up to $3,500 for each of four years. By September 2003, Ontario will be spending $35 illion annually for this program.

The number of Ontario Graduate Scholarships is being increased by more than 50 per cent and the value of each scholarship is being increased to $15,000. Postsecondary students will now be able to earn up to $1,700 a year from part-time work during their period of study without any reduction to their Ontario Student Loan entitlement. As well, students with merit-based scholarships will be able to earn up to $3,500 a year (including up to $1,700 from part-time work) without any reduction to their loan entitlement.

The Ministry is doubling funding for the Ontario Work-Study Plan to help universities and colleges hire twice as many students, to help them pay for their studies.

Tuition Fees

Beginning in the 2000 – 2001 academic year, colleges and universities will be allowed to raise their tuition fees for most programs by a maximum of two per cent per year, for five years. This could mean an increase next year of about $34 for college tuition, or $77 for university tuition. Having this knowledge ahead of time will help students and parents plan for postsecondary education.

Key Performance Measures

Ministry of Training, Colleges and Universities

Core Business: ***Postsecondary Education:***

The objective of the postsecondary education program is to offer high quality programs of instruction that enable students to to graduate, to obtain employment and to develop a secure financial future

Learners need to be able to identify high-quality programs that meet their needs. This information makes postsecondary institutions and programs more accountable to learners. It is assumed that institutions and programs that can demonstrate that they meet the needs of applicants will more attract applicants.

The ministry does not collect this information directly; rather, it provides policy direction and funding and works with its delivery partners to ensure that it provided.

Measures	Standard /Target	2000-2001 Commitments
Information on the quality of postsecondary programs: The value of information that enables postsecondary applicants, parents, employers and taxpayers to recognize high-quality programs that meet their needs, as indicated by the information's • completeness, • timeliness and • accuracy. Success on this Measure will indicate that the ministry has provided leadership and direction to postsecondary institutions, ensuring that they provide necessary information to applicants.	All institutions will provide information to applicants, parents, employers and taxpayers that is • complete, • timely and • accurate on an annual basis.	***Colleges:*** KPI results for the 2000-01 surveys of • student satisfaction, • graduate satisfaction, • employer satisfaction and • graduate employment will be reported in March 2001. In 2000-2001, the ministry will distribute 2% of the General Purpose Operating Grant to colleges based on the KPI performance on: • graduate employment rates six months after graduation, • employer satisfaction with graduates • graduate satisfaction. This amount will increase to 4% in 2001-2002 and to 6% in 2002-2003.
		Universities: Results for the 2000-01 survey of 1998 graduates to determine the • employment rate six months after graduation and • employment rate two years after graduation will be reported in March 2001 In 2000-01 the ministry will distribute 1% of university operating grants based on KPI performance for the university indicators noted above.

		Student Assistance: Ensure that data on default rates are available on 100 percent of postsecondary institutions and programs. The college, university and student support results will be published during 2000-2001 in an integrated report on postsecondary education performance to ensure easy access: • on the ministry's web site and • in printed format.

As the Ontario economy becomes increasingly "knowledge-based," the demand for qualified persons with advanced technology skills is increasing. Ontario's postsecondary institutions are a key source of such qualified employees.

One measure of this outcome is the capacity of postsecondary institutions to provide individual students and the economy at large with the skills and knowledge in computer-science and engineering occupations in high demand. By supporting required training, through the Access to Opportunities Program, the ministry encourages and enables postsecondary institutions to provide these "high-quality" programs.

Measure	Standard/Target	2000-01 Commitments
ATOP Enrollment: Enrollment in college and university computer-science and high-demand engineering programs, through the Access to Opportunities Program [ATOP]. Success on this Measure indicates the ministry's ability to launch, monitor and manage the increase in the number of positions in high-demand occupations.	***Universities:*** More than double undergraduate enrollment in electrical engineering, computer and software engineering, communications engineering and computer science from the 1998-99 base by 2004-2005, with growth in related post-graduate programs exceeding 50 per cent. The original target of 9,800 students has been re-set to 14,000 students at program maturity. ***Colleges:*** Increase the entry-level enrollment in electronics, engineering technology and computer science from the 1998-90 base. The original target of 6,000 students [50% increase] has been re-set to 9,300 at program maturity. The programs mature over a number of years.	***Universities:*** 2000-2001 Target is total incremental growth of 10,200 students. ***Colleges:*** 2000-2001 Target is total incremental growth of 8,500 students.

Ontario Student Assistance Program funds are limited. Funds provided by the ministry to financial institutions to cover the cost of defaulted students reduce funds that are available to eligible students. Therefore, reducing default rates ensure that the Ontario Student Assistance Program can better fulfill its objective: to help students from lower income families to meet the costs of postsecondary education. OSAP is intended to promote equality of opportunity for postsecondary studies by providing direct financial assistance for educational costs (such as tuition fees, books, and supplies) and basic living expenses.

***OSAP Default Rates*:** Ontario Student Assistance Program [OSAP] default rates. This Measure indicates the ministry's ability to design, implement and enforce a default reduction strategy. Reduction of the default rate is a key ministry priority and a matter of public concern.	Reduce the student default rate [number loans in default as a percentage of the number of loans issued] to less than 10% within five years, i.e. by 2002-2003. The 1999 default rates reflect the repayment status of students who were issued Ontario Student Loans and completed or exited their studies in 1996-97. The average 1999 default rate for Ontario postsecondary institutions was 18.2%, ranging from 8.4% for universities, 20.1% for colleges to 31.0% private vocational schools and 7.9% for other private and publicly funded institutions. **NOTE:** The effect of recent policy changes will begin to take effect in 2000-2001.	Continue policy of requiring postsecondary institutions to reimburse the ministry for defaults past the default "threshold" and de-registration of postsecondary programs and institutions that do not reimburse. • 1998-99 38.5% • 1999-2000 33.5% • 2000-2001 28.% • 2001-2002 25.0%

Core Business ***Training:***

A key outcome of the Training Division is to prepare unemployed Ontarians, particularly youth, to enter and re-enter the workforce and help students find summer employment. As of April, 2000, the seasonally adjusted unemployment rate for all Ontarians was 5.5%; the rate for youth was 11.4%. Job Connect and Summer Jobs Service assists unemployed people, especially youth, gain the skills and knowledge they need in order to find and keep real jobs.

Measure	Standard/Target	2000-2001 Commitment
Placement Rates: Placement rate of Job Connect participants, i.e., percentage of participants who either: • get a job • return to school or training, measured three months after they complete the Job Connect program. The measure indicates the success of programs in assisting young people either to obtain employment or return to school or training as a further step.	At least 75 percent of participants will either: • get a job • return to school or training, measured three months after they complete the Job Connect program. Baseline 1995-96: 70% A 1997-98 comparison of federal and provincial employment preparation programs in other provinces showed that 54-60% of participants got a job or returned to school or training.	About 120,000 clients will receive service during 2000-01. Of the 120,000 clients, about 90,000 will receive intensive service, i.e. employment planning and/or on-the-job training [CLIENT PROFILE: Of these 90,000: • 90% * will be youth; • 74% will have Grade 12 education • or less; • about 25% will have been out of school, out of training or out of work for more than a year or will have never worked at all.] About 70,200 (78%) of the 90,000 will obtain employment, enter training or return to school, measured three months after they complete the Job Connect program. * Of the total (120,000) served, about 80% will be youth.
Cost/Effectiveness: Cost of service for each client of the Job Connect program.	Baseline 1995-96 [before program reform]: Actual cost-per-client was $1,650. From 1995-96 through 1998-99, the cost per client was reduced from $1,650 to $1,000–a decrease of 39%. A 1997-98 comparison with federal and provincial employment preparation programs showed that: • the Job Connect cost per client was about 44% of that of comparable federal programs • among provinces, Ontario's Job Connect's cost per client of $1,203 was about the same as the lowest provincial cost per client [British Columbia] at $1198 but Ontario's Job Connect success rate was 30 percentage points higher.	Achieve an overall cost per client of about $910.
Summer Employment: The number of students helped to obtain summer employment, within the program budget. The measure indicates the ministry's achievement in assisting the maximum number of students, within the program allocation, to obtain summer employment	Achieve the government's summer employment target, within the allocated budget. Baseline 1997-98: 26,025 youth assisted.	Contribute to the government's overall Ontario Summer Jobs target of 57,000 youth, by assisting 40,425 youth to obtain a summer job through ministry summer programs • SJS: 26,425 • Self help: 14,000

Another key Outcome is to help prepare Ontarians with low levels of literacy and numeracy to enter/re-enter the workforce or go on to further education and training.

About 20% of the Ontario adult population does not have the basic literacy skills necessary to meet the needs of the workplace and daily living. Literacy and Basic Skills provides literacy assessment and training primarily to unemployed adults to help prepare them to enter/re-enter the workforce or go on to further education and training.

Measure	Standard/Target	2000-2001 Commitment
Placement Rates: Rate of positive outcomes for LBS participants, i.e., percentage of participants who either: • get a job • go on to further education or training, measured three months after they complete the Literacy and Basic Skills program. The measure indicates the success of the program in assisting primarily unemployed adults who do not have the basic literacy skills necessary to meet the needs of the workplace to either obtain employment or return to education or training as a further step.	2000-2001 Baseline: At least 70 percent of participants will either: • get a job • go on to further education or training measured three months after they complete the Literacy and Basic Skills program.	About 65,000 clients will receive service during 2000-2001. Of the 65,000 clients, about 44,000 will receive more intensive, longer-term instructional services. The remaining 21,000 will receive information and referral, training plan development or support with self-directed learning (measures for these services are under development). Of the 44,000, about 31,000 (70%) will obtain employment or return to further education or training measured three months after they complete the Literacy and Basic Skills program.

Apprenticeship is a key element in Ontario's training system. By helping build a skilled labour force, apprenticeship enables the province to attract the investment it needs for economic growth and job creation. The continuing availability of high-quality training is an essential part of a strategy to make Ontario an attractive place for businesses to invest in, and to enable Ontario's businesses to be competitive in domestic and world markets.

The *Apprenticeship and Certification Act* was proclaimed into law January 1, 2000. Apprenticeship program encourages more employers to train apprentices and more young people to train to become skilled workers. The legislation and its regulations eliminate red tape and provide a more streamlined framework for apprenticeship training and will attract new employers and new occupations and trades into the program.

Measure	Standard/Target	2000-2001 Commitment
Registrations: Growth in the number of new apprentice registrations	Target 2003-04: 19,000 new registrants. Baseline 1998-99: 11,000 new apprenticeship registrations	Register 15,000 new apprentices
OYAP Participation: Growth in the number of high school students participating in the Ontario Youth Apprenticeship Program (OYAP)	Target 2003-04: 4,000 participants. Baseline 1998-99: 2000 high school students participating in OYAP.	3,500 high school students will participate in OYAP

1999 - 2000 Ministry Spending by Core Business - Interim Actuals*

Ministry of Training, Colleges and Universities

Operating	$3,252 million
Capital	$1,028 million
	570 staff

Postsecondary Education

Operating	$2,940 million
Capital	$1,028 million
	150 staff

– colleges and universities
– student support

Training

Operating	$303 million*
	401 staff

– policy and intergovernmental
– employment preparation
– apprenticeship training

* excludes loans for tools

Internal Administration

Operating	$9 million
	19 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*PSAB based

2000-2001 Ministry Approved Allocations by Core Business Plan*

Ministry of Training, Colleges and Universities	
Operating	$3,387 million
Capital	$44 million
	680 staff

Postsecondary Education	
Operating	$3,009 million
Capital	$40 million
	179 staff
– colleges and universities	
– student support	

Training	
Operating	$368 million*
Capital	$4 million
	478 staff
– policy and intergovernmental	
– employment preparation	
– apprenticeship training	
*excludes loans for tools	

Internal Administration	
Operating	$10 million
	23 staff

Note: Staff numbers are shown as full-time equivalents.

*PSAB based

Who to Call

Questions or comments about the ministry's business plan are welcomed.
Visit www.edu.gov.on.ca or call public inquiries staff at:

- (416) 326-1600
- Toll-free 1-800-387-5514
- TTY/TDD 1-800-263-2892

For information about specific areas call:

Postsecondary Education

- General Inquiries (416) 325-2199

- Student Support Branch
  General Inquiries (807) 343-7260

  OSAP Hotline 1-900-565-OSAP

- Colleges
  Janet Hope Janet.Hope@edu.gov.on.ca
  (416) 325-1815
  fax:325-2245
- Universities
  James Mackay James.Mackay@edu.gov.on.ca
  (416) 325-1952
  fax: 325-1959

Training

- Training Inquiries 1-800-387-5656
  (including summer jobs)

  TTY Toll free 1-800- 637-0743

- Job Connect, Literacy and Basic Skills
  Sandie Birkhead-Kirk Sandie.Birkhead-Kirk@edu.gov.on.ca
  (416) 326-5456
  fax: 326-5505
- Apprenticeship
  Judith Robertson Judith.Robertson@edu.gov.on.ca
  (416) 326-5608
  fax: 325-6162

COPIES OF THIS DOCUMENT ARE AVAILABLE FREE FROM:
PUBLICATIONS ONTARIO,
880 BAY STREET, TORONTO ON M7A 1N8. TEL: (416) 326-5300
OUT-OF-TOWN CUSTOMERS EXCEPT OTTAWA CALL: 1-800-668-9938
IN OTTAWA, CALL (613) 238-3630 OR TOLL-FREE 1-800-268-8758
TELEPHONE SERVICE FOR THE HEARING IMPAIRED IS AVAILABLE TOLL-FREE THROUGHOUT ONTARIO AT 1-800-268-7095

ORDER COPIES VIA THE INTERNET AT
HTTP://WWW.PUBLICATIONS.GOV.ON.CA

OBTAIN AN ELECTRONIC COPY OF THIS DOCUMENT AT
HTTP://WWW.GOV.ON.CA

© QUEEN'S PRINTER FOR ONTARIO, 1999

ISBN 0-7778-9788-1 (PRINT)
ISBN 0-7778-9789-X (INTERNET)

CE DOCUMENT EST DISPONIBLE EN FRANÇAIS

MINISTÈRE DE LA FORMATION ET DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Plan d'activités
2000-2001

Ontario

Message de la ministre

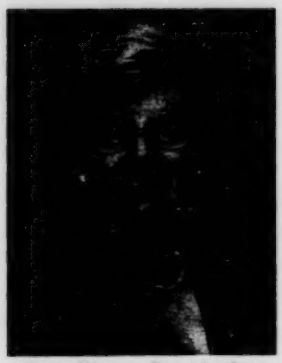

L'hon. Dianne Cunningham

Il est dans l'intérêt de la population ontarienne tout entière que nos jeunes soient préparés à mener des vies riches et productives. Cela est d'une importance vitale pour notre avenir en tant que parents et, en fait, en tant que citoyennes et citoyens de l'Ontario.

Je suis fière de l'investissement de notre gouvernement dans les établissements d'enseignement postsecondaire et dans les programmes de formation de l'Ontario. Grâce à la qualité de leur éducation et de leur formation, les citoyennes et citoyens qui sont passés par le système d'éducation de l'Ontario ont contribué de façon notable à la prospérité sociale et économique de la province ces dernières années.

Si nous voulons que l'Ontario réussisse à se placer en tête du Canada et d'autres pays en matière de croissance économique, de création d'emplois et de prospérité, nous ne devons jamais cesser d'investir dans un système d'éducation et de formation postsecondaires capable d'impartir un apprentissage de haute qualité qui répond aux exigences du lieu de travail et offre une place à toutes les apprenantes et tous les apprenants doués et désireux d'apprendre.

Le ministère collabore avec des partenaires dans tous les secteurs pour créer un système d'éducation et de formation postsecondaires adapté aux besoins de l'Ontario, un système qui soutienne la compétitivité à la fois pour les particuliers et pour la province.

Dans le domaine de la formation, le gouvernement continue à travailler avec des partenaires de l'industrie pour assurer l'application sans heurt de la *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle*, qui constitue la première réforme majeure du système d'apprentissage de l'Ontario en 30 ans. De même, le gouvernement continue à négocier une entente de développement du marché du travail avec le gouvernement fédéral. Notre intention est de parvenir à un accord qui, comme ceux qui sont passés avec les autres provinces, traite l'Ontario de façon juste. Cet accord aboutirait à un système de formation à l'emploi uniforme et coordonné pour l'Ontario.

Dans le monde d'aujourd'hui, une éducation de première qualité n'est pas un luxe – c'est une nécessité absolue. En 1999-2000, nous avons dépensé plus de 4 milliards de dollars dans le secteur de l'éducation postsecondaire

en Ontario. C'est là l'investissement le plus important jamais effectué par un gouvernement dans l'histoire de l'Ontario.

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités cherche continuellement à prévoir les défis qui se poseront à l'avenir et à les relever. Le présent rapport témoigne du fait que nous continuons à prendre de nombreuses initiatives pour favoriser le développement d'un système d'éducation et de formation postsecondaires de la plus haute qualité.

Parmi nos initiatives, citons celles qui suivent :

- l'aménagement de nouvelles classes et de nouveaux laboratoires dans les collèges et les universités pour accueillir les effectifs croissants d'étudiantes et d'étudiants;
- la refonte d'un système d'apprentissage démodé;
- l'aide apportée aux immigrants spécialisés pour qu'ils puissent trouver un emploi plus facilement;
- la réponse à la nécessité très réelle de promouvoir l'alphabétisation et la formation de base auprès de tous les adultes de l'Ontario;
- l'instauration d'un nouveau système de formation dispensé en collaboration par les collèges et les universités à toutes les étudiantes et tous les étudiants en soins infirmiers;
- la simplification du passage du collège à l'université;
- la possibilité offerte aux étudiantes et aux étudiants de choisir des formules d'apprentissage souples, par exemple, d'obtenir un grade d'études supérieures appliquées dans les collèges;
- l'augmentation de l'obligation de notre système d'éducation postsecondaire de rendre compte au public;
- le maintien des droits de scolarité à des niveaux justes et raisonnables.

Nous avons devant nous un ordre du jour ambitieux et excitant et je sais que l'ensemble de mes collègues du ministère sont prêts comme moi à continuer à travailler avec tous nos partenaires du système d'éducation et de formation postsecondaires.

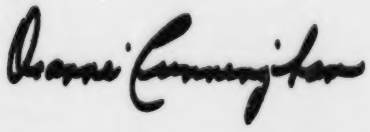

L'honorable Dianne Cunningham
Ministre de la Formation et des Collèges et Universités

Objectifs généraux du ministère

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités s'efforce de promouvoir un excellent système d'éducation et de formation postsecondaires adapté aux besoins de l'Ontario qui donne aux étudiantes et aux étudiants des possibilités d'acquérir toute leur vie les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour participer pleinement à une économie prospère.

Le ministère aide à créer les conditions qui offrent aux Ontariennes et aux Ontariens, quel que soit le lieu où ils habitent dans la province, des occasions d'assumer la responsabilité de leur perfectionnement personnel et professionnel pour pouvoir trouver et conserver des emplois de haute qualité qui les aident à mener une vie riche et féconde.

Notre système d'éducation et de formation postsecondaires possède les qualités suivantes :

- il donne à chaque étudiante et étudiant de l'Ontario doué et désireux de poursuivre ses études la possibilité de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire;
- il s'efforce continuellement d'être accessible, abordable, efficace et responsable;
- il favorise l'apprentissage pendant toute la vie;
- il donne aux étudiantes et étudiants les connaissances et les compétences essentielles pour réussir dans une économie internationale;
- il offre des programmes de haute qualité qui répondent aux besoins de la population, qui peuvent se comparer favorablement aux meilleurs programmes du monde et qui contribuent à créer une population active éduquée, spécialisée et compétitive;
- il assure une transition en douceur de l'école au travail et d'un emploi à l'autre, encourage la mobilité de la main-d'oeuvre dans tout le Canada et offre des occasions qui favorisent l'acquisition continue du savoir;

- il attire les investissements en favorisant l'innovation et une forte capacité de recherche;

- il est suffisamment souple pour relever les défis posés par les pénuries de main-d'oeuvre spécialisée;

- il fournit les renseignements dont les Ontariennes et les Ontariens ont besoin pour faire des choix éclairés en matière de programmes d'éducation et de formation postsecondaires qui leur permettent de réaliser leurs objectifs.

Activités de base

Les activités de base du ministère ont pour objet de favoriser l'excellence dans le système d'éducation et de formation postsecondaires de l'Ontario.

Formation

Le ministère appuie les programmes et les services qui :

- préparent les Ontariennes et les Ontariens qui sont au chômage, et plus particulièrement les jeunes, à entrer ou à retourner sur le marché du travail;
- aident les étudiantes et les étudiants à se trouver un emploi d'été;
- dispensent des cours d'alphabétisation et d'amélioration des compétences de base pour aider les personnes qui entrent ou retournent sur le marché du travail;
- offrent une formation et des services d'apprentissage s'inscrivant dans le cadre d'un système de formation professionnelle efficace;
- aident les travailleuses et les travailleurs touchés par la fermeture d'entreprises ou d'autres réaménagements importants de la main-d'oeuvre;
- offrent un soutien en matière de politiques, de planification, de recherche et d'évaluation en ce qui concerne les questions liées au marché du travail et à la formation.

Éducation postsecondaire

Le ministère :

- favorise l'éducation des étudiantes et des étudiants au moyen de programmes et de projets de recherche de haute qualité, accessibles et pour lesquels on rend des comptes;
- encourage la recherche pour stimuler l'innovation dans notre économie;

- offre un soutien financier pour mettre l'éducation postsecondaire à la portée de toutes les étudiantes et de tous les étudiants.

Rapport annuel sur les réalisations clés en 1999-2000

Réalisations en 1999-2000

Cette année a représenté un tournant important pour l'enseignement et la formation en Ontario.

Formation

Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle

Avec la promulgation de la *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle*, le gouvernement a inscrit dans un texte législatif la première refonte majeure du système d'apprentissage de l'Ontario en 30 ans. La nouvelle loi prévoit un système de formation en apprentissage plus souple qui aidera l'industrie à former les travailleuses et les travailleurs spécialisés essentiels à la réussite dans l'économie mondiale. Elle encourage également davantage de jeunes à devenir des travailleurs spécialisés. La loi favorise la formation de qualité, assure la protection du public et des travailleurs, et renforce le rôle de l'industrie dans l'établissement de normes de formation et la promotion des carrières dans les métiers spécialisés.

Passeport pour la prospérité

Le gouvernement a lancé l'initiative Passeport pour la prospérité pour encourager les employeurs à recruter des élèves du secondaire et à leur offrir une expérience en milieu de travail. Le programme Passeport pour la prospérité encourage les conseils scolaires à offrir à l'ensemble des élèves du secondaire intéressés l'occasion d'apprendre dans le cadre d'une formation concrète. Cette formation est devenue une exigence du nouveau programme d'études secondaires. L'objectif général est d'aider les élèves à mieux s'adapter aux exigences courantes du milieu de travail et à faire des choix éclairés en matière d'études et de formation postsecondaires.

Alphabétisation et formation de base

Le ministère a également établi un ensemble cohérent de résultats d'apprentissage pour le programme d'alphabétisation et de formation de base. Cela permet de mesurer les progrès de l'apprenante ou de l'apprenant et les résultats obtenus par les établissements d'enseignement, ce qui, à son tour, facilite la préparation des apprenantes et des apprenants à de nouvelles possibilités d'emploi, d'études et de formation. En 1999-2000, le ministère a travaillé de concert avec 300 organismes et 10 000 bénévoles pour dispenser des services d'alphabétisation à plus de 55 000 Ontariennes et Ontariens.

Emploi des jeunes

Le gouvernement de l'Ontario offre les plus vastes programmes d'emploi des jeunes du Canada. Notre investissement est près de trois fois supérieur à la somme que le gouvernement fédéral affectera cette année aux programmes à l'intention des jeunes en Ontario.

Par exemple, la campagne Emplois d'été Ontario, qui fait partie du programme Perspectives Jeunesse Ontario, représente un investissement de 50,8 millions de dollars qui combinent des programmes offerts par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, le Secrétariat du Conseil de gestion, le ministère du Développement économique et du Commerce, le ministère des Richesses naturelles, le ministère du Développement du Nord et des Mines, et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales. En 1999, le programme Emplois d'été Ontario a réussi au-delà de toute attente. Quelque 61 525 élèves de 15 ans et plus ont reçu une aide pour trouver du travail ou créer leur propre emploi d'été. L'Ontario dispose des plus vastes programmes d'emploi des jeunes au Canada. En 1999, 49 100 emplois ont été créés pour les jeunes de l'Ontario, le nombre d'emplois le plus élevé jamais enregistré.

La campagne d'emplois d'été n'est que l'un des nombreux programmes qui visent à aider les Ontariennes et les Ontariens à recevoir une formation valable et à occuper un emploi satisfaisant.

Connexion Emploi

Connexion Emploi est le programme gouvernemental le plus important à l'intention des jeunes qui ont quitté l'école et qui sont au chômage, et

représente plus de la moitié du budget total et des programmes du gouvernement en matière d'emploi et de formation des jeunes. Dans le cadre de Connexion Emploi, le gouvernement a dépensé 111 millions de dollars pour aider 120 000 personnes au chômage, notamment des jeunes qui ont cessé d'aller à l'école, à trouver un emploi, à reprendre des études ou à suivre une nouvelle formation.

Éducation postsecondaire

Financement de l'éducation postsecondaire

En 1999-2000, le gouvernement de l'Ontario a consacré plus de 4 milliards de dollars à l'éducation postsecondaire dans la province. C'est là l'investissement le plus important jamais effectué par un gouvernement dans l'histoire de l'Ontario.

SuperCroissance

Dans le budget de 1999, le gouvernement a annoncé qu'il investirait plus de 740 millions de dollars dans le cadre de l'initiative SuperCroissance pour la réalisation de projets d'immobilisations dans les collèges et universités de la province. Il s'agit du plus important investissement de la sorte en Ontario depuis 30 ans. Une partie de ce montant sera affectée au renouvellement de l'infrastructure, mais la plus grande partie de ces fonds, soit 660 millions de dollars, servira à réaliser 35 projets d'immobilisations qui créeront 57 492 places pour la clientèle étudiante. D'autres investissements effectués dans le cadre de l'initiative SuperCroissance sont présentés dans la section *Engagements* ci-après.

Programme d'accès aux perspectives d'avenir

Le gouvernement a investi 78 millions de dollars de plus pour élargir le Programme d'accès aux perspectives d'avenir, ce qui a permis d'accroître le nombre de places pour étudiantes et étudiants dans les programmes de haute technologie de niveau postsecondaire de près de 40 pour 100 par rapport à l'objectif établi en 1998. Le gouvernement de l'Ontario affectera 228 millions de dollars à ce programme au cours des trois premières années. Ce montant s'ajoute à la contribution d'environ 136 millions de dollars du secteur privé. Lorsque le programme sera entièrement en oeuvre, jusqu'à 23 000 étudiantes et étudiants y participeront chaque année.

Soucieux d'aider les facultés d'éducation à répondre à la demande en matière de personnel enseignant dans les domaines de pointe tels que l'informatique et le génie, le gouvernement a accordé 3,75 millions de dollars pour accroître de 500 le nombre d'inscriptions aux programmes de formation du personnel enseignant.

Indicateurs de rendement

En 1998, le ministère a défini des indicateurs de rendement (IR) pour déterminer dans quelle mesure les collèges répondent aux besoins des employeurs et de la clientèle étudiante. Ces indicateurs comprennent le taux d'emploi des diplômées et diplômés et le niveau de satisfaction des diplômées et diplômés, des employeurs et des étudiantes et étudiants. Selon les résultats publiés, 90 pour 100 des diplômées et diplômés collégiaux ayant terminé leurs études en 1998-1999 occupaient un emploi dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme et 91 pour 100 des employeurs interrogés étaient satisfaits de la formation de ces diplômées et diplômés.

Engagements et stratégies clés en 2000-2001

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a pris un certain nombre d'engagements pour l'exercice 2000-2001. Tous s'inscrivent dans le cadre de l'objectif d'amélioration de la qualité de notre système d'éducation et de formation postsecondaires et de l'accès à ce système.

Les principales initiatives du ministère pour l'année 2000-2001 sont décrites ci-dessous.

Formation

Apprentissage

Cette année, le ministère collaborera avec des partenaires de l'industrie pour veiller à ce que la *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle* soit appliquée de façon homogène. Cette loi, qui constitue la première réforme majeure du système d'apprentissage de l'Ontario en 30 ans, a été promulguée le 1er janvier 2000. Elle encourage davantage d'employeurs à former des apprenties et des apprentis et davantage de jeunes à recevoir une formation pour devenir des travailleuses et travailleurs spécialisés.

En 1999, quelque 48 580 apprenties et apprentis ont travaillé pour plus de 25 000 employeurs en Ontario. Ce nombre comprenait 13 359 nouveaux apprentis et apprenties, lesquels devraient atteindre le nombre de 15 000 en 2000-2001. Le gouvernement de l'Ontario a consacré 48 millions de dollars en 2000-2001 aux services d'apprentissage et de formation.

Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario

Cette année, le ministère a élargi son engagement envers le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario. En conséquence, le nombre de possibilités offertes aux élèves devrait atteindre 3 500 en 2000-2001. Une

fois cet engagement entièrement réalisé, le programme permettra à plus de 4 000 élèves par an de suivre une formation en apprentissage.

Programme Emplois d'été Ontario

Le programme Emplois d'été Ontario, qui s'inscrit dans le cadre du programme Perspectives Jeunesse Ontario, est dirigé par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le programme de l'an 2000, auquel participent six ministères, aidera plus de 57 000 jeunes à trouver un emploi cet été. Le ministère encourage davantage d'employeurs à participer à Emplois d'été Ontario pour donner aux jeunes des occasions d'élargir leurs horizons en matière d'emploi, particulièrement dans les industries qui prévoient des pénuries de travailleuses et travailleurs spécialisés. Grâce au programme Emplois d'été Ontario, le gouvernement a multiplié par deux, depuis 1995, le nombre d'emplois et de services pour les jeunes.

L'investissement de 50,8 millions de dollars dans le programme Emplois d'été Ontario fait partie de la stratégie générale d'emplois de l'Ontario pour les jeunes. Le gouvernement de l'Ontario a mis en oeuvre l'un des plus vastes programmes d'emploi de jeunes du Canada et son investissement à ce chapitre représente près de trois fois ce que le gouvernement fédéral consacrera aux programmes à l'intention des jeunes en Ontario en 2000-2001.

Connexion Emploi

En 2000-2001, 108,5 millions de dollars seront affectés au programme Connexion Emploi qui permettra d'aider 120 000 Ontariennes et Ontariens au chômage, des jeunes pour la plupart, à trouver un emploi, à reprendre des études ou à recevoir une formation. À l'issue du programme, 75 pour 100 des participantes et des participants devraient trouver un emploi ou suivre des études ou une formation menant à un emploi.

Évaluation des titres scolaires des nouveaux venus en Ontario

Chaque année, quelque 100 000 immigrants choisissent de s'établir en Ontario. Les deux tiers environ des immigrants en âge de travailler ont déjà fait des études postsecondaires ou reçu une formation professionnelle. Le gouvernement de l'Ontario a la double responsabilité de veiller à ce que

les normes les plus élevées soient établies et maintenues dans toutes les professions et tous les métiers pratiqués dans la province et de faire avancer le processus qui permet aux immigrants qualifiés de se joindre à la population active, de poursuivre une carrière et de contribuer à l'économie de l'Ontario.

En conséquence, au début de 2000, le gouvernement a annoncé qu'il allait créer un service pour évaluer les titres scolaires des immigrants qui cherchent du travail et accélérer leur entrée sur le marché. Ce service aidera les immigrants qualifiés à trouver rapidement un emploi qui correspond à leur formation tout en aidant les employeurs à recruter des immigrants ayant la formation dont ils ont besoin. En mars 2000, le ministère a annoncé qu'il avait chargé par contrat les World Education Services de l'évaluation des titres scolaires. L'entreprise ouvrira un bureau en Ontario au cours de l'automne 2000. Ce bureau fonctionnera comme un organisme à but non lucratif et partagera l'information sur les techniques d'évaluation avec les conseils scolaires par l'intermédiaire d'un site Web partagé, et avec d'autres groupes et établissements par l'intermédiaire de bulletins.

Programme d'alphabétisation et de formation de base

Le ministère poursuivra son travail de gestion du Programme d'alphabétisation et de formation de base (AFB) pour soutenir les organismes d'alphabétisation qui aident leurs clientes et clients à améliorer leurs compétences de base. Des fonds de plus de 60 millions de dollars par an permettront de continuer à dispenser le programme dans plus de 300 endroits en Ontario. Le ministère contribuera également à la mise en oeuvre d'Alpharoute, le nouveau système d'alphabétisation en ligne. Alpharoute, dont le lancement est prévu pour septembre 2000, dispensera des services d'alphabétisation sur Internet aux apprenantes et aux apprenants des régions éloignées et rurales de l'Ontario.

TVOntario

TVOntario a été transféré au ministère l'année dernière et chargé, aux termes d'un mandat révisé, de favoriser l'apprentissage la vie durant. En 2000-2001, le ministère investira 48 millions de dollars pour appuyer les activités de TVOntario encourageant l'éducation permanente. À cela

s'ajoutera un investissement supplémentaire de 5 millions de dollars effectué cette année seulement.

Fonds d'innovation en apprentissage

Dans le budget de 2000 de l'Ontario, le gouvernement a annoncé un investissement de 15 millions de dollars étalés sur trois ans pour moderniser la formation en classe et créer des occasions d'emploi dans de nouveaux métiers.

Éducation postsecondaire

Financement

Pour l'année universitaire 2000-2001, les subventions de fonctionnement versées aux collèges et aux universités de l'Ontario augmenteront de 68 millions de dollars pour atteindre 2,4 milliards de dollars par an.

Investissements en immobilisations

Dans son budget de mai 1999, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il investirait 742 millions de dollars dans le cadre de l'initiative SuperCroissance pour construire et moderniser des collèges et des universités dans la province. Trente-cinq projets ont été approuvés.

Dans son budget de mai 2000, le gouvernement a annoncé que, dans le cadre de SuperCroissance, il augmenterait de 286 millions de dollars son investissement dans les collèges et les universités de l'Ontario aux fins d'expansion et de restauration. Cela permettra de financer 24 projets d'immobilisations qui créeront 15 587 places supplémentaires pour les étudiantes et les étudiants. L'annonce du budget a porté la contribution de l'initiative SuperCroissance aux collèges et aux universités à un total d'environ un milliard de dollars. Si l'on ajoute à cela la contribution des partenaires, le total des investissements s'élève à 1,8 milliard de dollars pour renouveler les campus et créer plus de 73 000 places dans les collèges et les universités de l'Ontario.

Obtention de titres postsecondaires

En avril 2000, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il allait augmenter les choix des étudiantes et des étudiants en permettant aux collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario de conférer des grades d'études supérieures appliquées dans le cadre d'un projet pilote. Jusqu'à huit projets par an seront approuvés pendant trois ans. Le gouvernement a également approuvé l'ouverture d'établissements privés conférant des grades universitaires en Ontario. En même temps, le ministère a publié un document de consultation intitulé *Possibilités accrues pour les Ontariennes et Ontariens d'obtenir un grade universitaire* et a promis d'organiser des consultations avec les parties intéressées dans toute la province sur la façon d'appliquer les changements.

L'annonce témoignait de l'engagement du gouvernement de s'assurer que le système d'éducation répond mieux aux besoins de la population étudiante et des collectivités. L'un des moyens dont dispose le gouvernement pour atteindre cet objectif consiste à offrir aux étudiantes et aux étudiants un plus grand nombre de possibilités d'apprentissage de haute qualité mieux adaptées à leurs besoins telles que des collèges offrant des programmes sanctionnés par un grade d'études supérieures appliquées et des universités privées. Pour assurer la qualité des programmes d'études, le gouvernement a mis sur pied une commission d'évaluation de la qualité, qui évaluera les programmes des nouvelles universités privées et veillera à la protection des consommateurs.

Coopération entre les collèges et les universités

Le ministère s'engage à favoriser la coopération entre les collèges et les universités. Parmi les investissements annoncés récemment dans le cadre de l'initiative SuperCroissance, environ 145 millions de dollars ont été affectés à des projets qui favorisent une plus grande collaboration entre les programmes collégiaux et universitaires, l'établissement de partenariats innovateurs et une plus grande facilité de mouvement pour les étudiantes et les étudiants entre les collèges et les universités. Ces fonds permettront de réaliser neuf projets d'immobilisations dans des collèges et universités et de créer 10 551 places dans les programmes dispensés en collaboration.

Programme de quatre ans sanctionné par un baccalauréat en soins infirmiers

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a annoncé cette année qu'à compter de 2005, tous les nouveaux infirmiers et toutes les nouvelles infirmières de l'Ontario devront suivre un programme de quatre ans sanctionné par un baccalauréat en soins infirmiers pour être admissibles à la reconnaissance professionnelle. À compter de septembre 2001, toutes les nouvelles étudiantes et tous les nouveaux étudiants s'inscriront à un programme de quatre ans. Sur les conseils de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario et du Groupe de travail sur les soins infirmiers, le gouvernement a effectué ces changements pour veiller à ce que les infirmiers et les infirmières soient capables de dispenser des soins de santé complexes à des patientes et des patients avec des besoins plus importants. Dans le cadre de son engagement d'aider à instaurer le nouveau programme d'études de quatre ans, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités affectera 10 millions de dollars cette année à l'élaboration de programmes de collaboration entre les collèges et les universités. Dans l'ensemble, le gouvernement affectera 22,6 millions de dollars au cours des sept prochaines années à la restructuration de la formation en soins infirmiers.

Aide financière aux étudiantes et étudiants

Le gouvernement de l'Ontario fait de nouveaux investissements pour aider financièrement les étudiantes et les étudiants du palier postsecondaire et continuer de rendre les études abordables. On trouvera ci-dessous des exemples des initiatives du gouvernement.

À compter de septembre 2000, de nouvelles bourses « Sommet de l'excellence » seront offertes aux personnes diplômées du secondaire qui ont reçu les meilleures notes. Ces bourses aideront les étudiantes et les étudiants qui ont besoin d'une aide financière pour faire des études collégiales ou universitaires. Dans le cadre de ce programme, les étudiantes et les étudiants pourront recevoir jusqu'à 3 500 dollars par année pendant quatre ans. D'ici septembre 2003, l'Ontario dépensera chaque année 35 millions de dollars aux termes de ce programme.

Le nombre de bourses d'études supérieures de l'Ontario augmentera de plus de 50 pour 100 tandis que le montant de chacune passera à 15 000 dollars.

Les étudiantes et étudiants du postsecondaire pourront maintenant gagner jusqu'à 1 700 dollars annuellement en travail à temps partiel pendant leur période d'études sans réduction de l'aide à laquelle ils ont droit en vertu du Régime de prêts aux étudiantes et étudiants de l'Ontario. De même, les étudiantes et étudiants ayant reçu une bourse basée sur le mérite pourront gagner jusqu'à 3 500 dollars par année (y compris les 1 700 dollars en travail à temps partiel) sans réduction du prêt auquel ils ont droit.

Le ministère multiplie actuellement par deux le financement du Régime travail-études pour permettre aux universités et aux collèges de recruter deux fois plus d'étudiantes et d'étudiants et aider ces derniers à payer leurs études.

Droits de scolarité

À compter de l'année scolaire 2000-2001, les collèges et les universités seront autorisés à augmenter leurs droits de scolarité pour la plupart des programmes d'un maximum de 2 pour 100 par année pendant cinq ans. Cela pourrait signifier une augmentation l'année prochaine d'environ 34 dollars pour les programmes collégiaux et 77 dollars pour les programmes universitaires. Cette mesure est annoncée maintenant pour aider les étudiantes et étudiants et les parents dans leur planification en matière d'études postsecondaires.

Mesures clés d'évaluation de la performance

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Activité de base : *Éducation postsecondaire*

Cette activité de base a pour but d'offrir des programmes d'enseignement de haute qualité qui permettront aux étudiantes et étudiants d'obtenir un diplôme, de trouver un emploi et d'assurer leur avenir financier.

Les apprenantes et apprenants doivent être en mesure de repérer les programmes de haute qualité répondant à leurs besoins. L'information utilisée à cette fin améliore la reddition de comptes des établissements et des programmes d'enseignement postsecondaire. On suppose que les établissements et les programmes pouvant démontrer qu'ils répondent aux besoins des étudiantes et étudiants attireront un plus grand nombre d'entre eux.

Le ministère ne recueille pas cette information lui-même, mais il élabore des politiques, accorde des fonds et collabore avec ses partenaires pour s'assurer que l'information est disponible.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Information sur la qualité des programmes d'enseignement postsecondaire : Valeur de l'information qui permet aux candidates et candidats du niveau postsecondaire, aux parents, aux employeurs et aux contribuables de reconnaître des programmes de haute qualité qui répondent à leurs besoins, comme indiqué par les aspects suivants de l'information : • l'intégralité, • l'opportunité; • l'exactitude. Cette mesure indiquera si le ministère a fourni un leadership et une orientation aux établissements d'enseignement postsecondaire et veillé à ce qu'ils donnent l'information nécessaire aux candidates et candidats.	Tous les établissements fourniront annuellement aux candidates et candidats, aux parents, aux employeurs et aux contribuables une information qui est : • complète, • à jour, • exacte.	***Collèges :*** Les résultats des IR pour les sondages effectués en 2000-2001 sur : • la satisfaction des étudiantes et étudiants, • la satisfaction des diplômées et diplômés, • la satisfaction des employeurs, • l'emploi des diplômées et diplômés seront communiqués en mars 2001. En 2000-2001, le ministère distribuera 2 % des subventions de fonctionnement à des fins générales aux collèges sur la base des IR concernant : • le taux d'emploi des diplômées et diplômés six mois après l'obtention du diplôme, • la satisfaction des employeurs, • la satisfaction des diplômées et diplômés. Ce montant passera à 4 % en 2001-2002 et à 6 % en 2002-2003.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
		Universités : Les résultats du sondage effectué en 2000-2001 sur les diplômées et diplômés de 1998 pour déterminer : • le taux d'emploi 6 mois après l'obtention du diplôme, • le taux d'emploi deux ans après l'obtention du diplôme seront communiqués en mars 2001. En 2000-2001, le ministère distribuera 1 % des subventions de fonctionnement des universités sur la base des résultats des indicateurs cités ci-dessus. ***Aide financière*** : Veiller à ce que des données sur les taux de défaut de remboursement soient disponibles pour la totalité des établissements et des programmes d'enseignement postsecondaire. Pour faciliter l'accès, les résultats de l'aide apportée aux collèges, aux universités et aux étudiantes et étudiants seront publiés en 2000-2001 dans un rapport intégré sur la performance de l'enseignement postsecondaire : • sur le site Web du ministère; • sous forme imprimée.

Comme l'économie de l'Ontario est de plus en plus axée sur le savoir, on cherche un nombre croissant de travailleuses et travailleurs qualifiés ayant des compétences dans les technologies de pointe. Les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario jouent un rôle essentiel dans la formation de ces travailleuses et travailleurs.

Un des moyens de mesurer les résultats de cette activité consiste à déterminer la capacité des établissements d'enseignement postsecondaire de fournir aux étudiantes et étudiants et à l'économie dans son ensemble les connaissances et les compétences nécessaires en informatique et en génie pour satisfaire à la forte demande dans ces secteurs. En appuyant les programmes de formation, par l'entremise du Programme d'accès aux perspectives d'avenir, le ministère encourage les établissements d'enseignement postsecondaire à dispenser ces programmes de haute qualité et leur donne les moyens de le faire.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Participation au PAPA : Inscriptions, dans le cadre du Programme d'accès aux perspectives d'avenir (PAPA), aux programmes collégiaux et universitaires d'informatique et de génie à forte demande. Cette mesure évaluera la capacité du ministère à accroître le nombre de postes dans les emplois à forte demande, ainsi qu'à surveiller et à gérer cette augmentation.	***Universités :*** Plus que doubler, par rapport au repère de 1998-1999, le nombre d'inscriptions au 1er cycle en génie électrique, génie informatique, génie logiciel, génie des télécommunications et informatique d'ici 2004-2005, avec une croissance dans les programmes connexes de 2e et 3e cycles dépassant 50 pour 100. La cible originale de 9 800 étudiantes et étudiants a été portée à 14 000 étudiantes et étudiants à la maturité du programme. ***Collèges :*** Augmenter, par rapport au repère de 1998-1999, le nombre d'inscriptions de débutants en techniques électroniques, techniques de génie et techniques informatiques. La cible initiale de 6 000 étudiantes et étudiants (augmentation de 50 %) a été portée à 9 300 à la maturité du programme. Il faut un certain nombre d'années pour qu'un programme arrive à maturité.	***Universités :*** La cible pour 2000-2001 est une augmentation totale de 10 200 étudiantes et étudiants. ***Collèges :*** La cible pour 2000-2001 est une augmentation totale de 8 500 étudiantes et étudiants.

Le budget du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) est limité. Les fonds accordés par le ministère aux institutions financières pour couvrir les coûts des prêts non remboursés par les étudiantes et étudiants réduisent d'autant l'aide financière pouvant être accordée aux étudiantes et étudiants admissibles. Par conséquent, en réduisant les taux de défaut de remboursement, le RAFEO sera mieux en mesure d'atteindre son objectif, qui est d'aider les étudiantes et étudiants provenant de familles à faible revenu à payer les coûts de leurs études postsecondaires. Le RAFEO a pour but d'assurer un accès égal aux études postsecondaires en accordant une aide financière directe couvrant une partie des coûts d'études (p. ex., droits de scolarité, livres et fournitures scolaires) et des frais de subsistance de base.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Taux de défaut de remboursement du RAFEO : Taux de défaut de remboursement des prêts du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO). Cette mesure indique la capacité du ministère à concevoir, appliquer et imposer une stratégie de réduction des défauts de remboursement. La réduction du taux de défaut de remboursement est une priorité clé du ministère et une question à laquelle le public attache une grande importance.	Réduire le taux de défaut de remboursement des prêts étudiants (nombre de prêts non remboursés en pourcentage du nombre de prêts consentis) à moins de 10 % en cinq ans, c.-à-d. d'ici 2002-2003. Le taux de défaut de remboursement en 1999 s'applique aux étudiantes et étudiants qui ont obtenu des prêts et ont terminé ou abandonné leurs études en 1996-1997. Le taux moyen de défaut de remboursement en 1999 pour les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario était de 18,2 %, allant de 8,4 % pour les universités à 20,1 % pour les collèges et 31 % pour les établissements de formation privés et 7,9 % pour les autres établissements financés par des fonds privés et publics. **REMARQUE :** Les récents changements de politique commenceront à prendre effet en 2000-2001.	Poursuivre la politique selon laquelle les établissements d'enseignement postsecondaire doivent rembourser au ministère les défauts de remboursement au-delà d'un certain « seuil » et selon laquelle les programmes et les établissements d'enseignement postsecondaire qui n'effectuent pas les remboursements sont radiés : • 1998-1999 : 38,5 % • 1999-2000 : 33,5 % • 2000-2001 : 28 % • 2001-2002 : 25 %

Activité de base : *Formation*

Un des objectifs principaux de la Division de la formation est de préparer les Ontariennes et Ontariens sans emploi, plus particulièrement les jeunes, à entrer ou à retourner sur le marché du travail et à aider les élèves à trouver un emploi d'été. En date d'avril 2000, le taux de chômage désaisonnalisé en Ontario était de 5,5 % pour l'ensemble de la population ontarienne et de 11,4 % pour les jeunes. Les programmes Connexion Emploi et Emplois d'été Ontario aident les personnes sans emploi, plus particulièrement les jeunes, à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour trouver et garder un emploi.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Taux de placement : Taux de placement des participantes et participants à Connexion Emploi, c.-à-d. de personnes qui : • soit obtiennent un emploi, • soit reprennent leurs études ou suivent une formation, tel que mesuré trois mois après la fin de la participation au programme. Cette mesure indiquera si le programme réussit à aider les jeunes soit à obtenir un emploi, soit à reprendre des études ou à suivre une formation.	Au moins 75 % des participantes et participants : • soit trouveront un emploi, • soit reprendront leurs études ou suivront une formation. Cela sera mesuré trois mois après la fin de la participation au programme Connexion Emploi. Taux de base pour 1995-1996 : 70 % Une comparaison effectuée en 1997-1998 entre les programmes fédéraux et provinciaux de préparation à l'emploi dans d'autres provinces a indiqué que de 54 à 60 % des participants obtenaient un emploi, reprenaient leurs études ou suivaient une formation.	Environ 120 000 clientes et clients recevront des services en 2000-2001. Sur ce nombre, environ 90 000 recevront des services intensifs, c.-à-d. une planification de l'emploi ou une formation sur place, ou les deux. Profil de la clientèle : Sur ces 90 000 clientes et clients : • 90 %* seront des jeunes; • 74 % n'auront pas été plus loin que la 12e année; • environ 25 % auront quitté l'école, un programme de formation ou un emploi depuis plus d'un an, ou n'auront jamais travaillé. Environ 70 200 (78 %) des 90 000 clientes et clients obtiendront un emploi, reprendront des études ou suivront une formation, tel que mesuré trois mois après la fin de la participation au programme Connexion Emploi. * Sur le total des clientes et clients (120 000), environ 80 % seront des jeunes.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Coût/efficacité : Coût du service pour chaque cliente et client du programme Connexion Emploi.	Niveau de base pour 1995-1996 [avant la réforme du programme] : Le coût réel par client était de 1 650 $. Entre 1995-1996 et 1998-1999, le coût par client est tombé de 1 650 $ à 1 000 $ – une réduction de 39 %. Une comparaison effectuée en 1997-1998 entre les programmes fédéraux et provinciaux de préparation à l'emploi dans d'autres provinces a indiqué que : • le coût de Connexion Emploi par client correspondait à 44 % de celui de programmes fédéraux comparables. • parmi les provinces, le coût par client de Connexion Emploi (1 203 $) était à peu près le même que le coût provincial le plus bas par client (1 198 $ en C.-B.), mais le taux de succès de Connexion Emploi était supérieur de 30 points de pourcentage.	Atteindre un coût général par client d'environ 910 $.
Emplois d'été : Nombre d'étudiantes et étudiants ayant reçu une aide pour obtenir un emploi d'été, compte tenu du budget du programme. La mesure indiquera si le ministère a réussi, dans les limites du budget du programme, à aider le nombre maximal d'étudiantes et étudiants à trouver un emploi d'été.	Atteindre l'objectif du gouvernement en matière d'emplois d'été dans les limites du budget alloué. Niveau de base en 1997-1998 : aide dispensée à 26 025 jeunes.	Contribuer à l'objectif général du gouvernement de l'Ontario de 57 000 jeunes pour le programme Emplois d'été Ontario en aidant 40 425 jeunes à trouver un emploi d'été grâce aux programmes du ministère : • Emplois d'été : 26 425 • Entraide : 14 000

Un autre objectif du ministère est de préparer les Ontariennes et Ontariens ayant des lacunes au chapitre de l'alphabétisme et des notions de calcul à entrer ou à retourner sur le marché du travail, à reprendre leurs études ou à suivre une formation.

Environ 20 % de la population adulte de l'Ontario n'a pas les compétences de base nécessaires en alphabétisation pour répondre aux besoins du marché du travail et de la vie de tous les jours. Le Programme d'alphabétisation et de formation de base fournit des services d'évaluation des capacités d'alphabétisation et de formation surtout aux adultes sans emploi pour les aider à entrer ou à retourner sur le marché du travail ou leur permettre de reprendre leurs études ou de suivre une formation.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Taux de placement : Taux de résultats positifs parmi les participants au programme d'alphabétisation et de formation de base (AFB), c.-à-d. pourcentage de participants qui : • soit obtiennent un emploi, • soit poursuivent des études ou une formation, tel que mesuré trois mois après la fin de la participation au programme d'AFB. Cette mesure indiquera si le programme réussit à aider essentiellement les adultes au chômage qui n'ont pas les compétences de base nécessaires pour répondre aux exigences du milieu de travail soit à trouver un emploi, soit à reprendre leurs études ou à suivre une formation.	Niveau de base en 2000-2001: Au moins 70 % des participants : • soit obtiendront un emploi, • soit reprendront leurs études ou suivront une formation, tel que mesuré trois mois après la fin de la participation au programme d'AFB.	Environ 65 000 clients recevront des services en 2000-2001. Sur ce nombre, environ 44 000 recevront des services d'enseignement plus intensifs et à plus long terme. Les 21 000 restants recevront des renseignements et des recommandations, un plan de formation ou une aide à un apprentissage autonome (des mesures de ces services sont en voie d'élaboration). Sur les 44 000 clients, environ 31 000 (70 %) trouveront un emploi, reprendront des études ou suivront une formation, tel que mesuré trois mois après la fin de la participation au programme d'AFB.

L'apprentissage est un élément essentiel du système de formation de l'Ontario. En aidant à former une main-d'oeuvre qualifiée, le système d'apprentissage permet à la province d'attirer les investissements dont elle a besoin pour assurer la croissance de l'économie et créer des emplois. La prestation permanente de programmes de formation de haute qualité fait partie intégrante de la stratégie adoptée pour faire de l'Ontario un endroit propice aux investissements et assurer la compétitivité des entreprises ontariennes à l'échelle nationale et internationale.

La *Loi de 1998 sur l'apprentissage et la reconnaissance professionnelle* a été promulguée le 1er janvier 2000. Le programme d'apprentissage encourage un plus grand nombre d'employeurs à former des apprentis et un plus grand nombre de jeunes à suivre une formation pour devenir des travailleuses et travailleurs spécialisés. Cette loi et ses règlements éliminent les formalités administratives inutiles et fournissent un cadre simplifié. De plus, ils permettront d'accroître le nombre d'employeurs et de métiers visés par le programme d'apprentissage.

Mesures	Objectifs/normes	Engagements 2000-2001
Inscriptions : Augmentation du nombre de personnes inscrites au programme d'apprentissage.	Objectif pour 2003-2004 : 19 000 inscriptions. Référence 1998-1999 : 11 000 inscriptions.	Obtenir 15 000 inscriptions.
Participation au PAJO : Augmentation du nombre d'élèves du palier secondaire participant au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO).	Objectif pour 2003-2004 : 4 000 élèves. Référence 1998-1999 : 2 000 élèves du palier secondaire participaient au PAJO.	3 500 élèves du palier secondaire participeront au PAJO.

*Dépenses réelles provisoires du ministère par activité de base en 1999-2000**

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Fonctionnement	3 252 millions de $
Immobilisations	1 028 millions de $
	570 employés

Éducation postsecondaire

Fonctionnement	2 940 millions de $
Immobilisations	1 028 millions de $
	150 employés

- collèges et universités
- aide aux étudiantes et étudiants

Formation

Fonctionnement	303 millions de $*
	420 employés

- politiques et affaires intergouvernementales
- préparation à l'emploi
- apprentissage

* n'inclut pas les prêts pour les outils.

Administration interne

Fonctionnement	9 millions de $
	19 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

*Plan des affectations 2000-2001 approuvées par le ministère par activité de base**

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

Fonctionnement	3 387 millions de $
Immobilisations	44 millions de $
	680 employés

Éducation postsecondaire

Fonctionnement	3 009 millions de $
Immobilisations	40 millions de $
	179 employés

- collèges et universités
- aide aux étudiantes et étudiants

Formation

Fonctionnement	368 millions de $*
Immobilisations	4 millions de $
	441 employés

- politiques et affaires intergouvernementales
- préparation à l'emploi
- apprentissage

*n'inclut pas les prêts pour les outils.

Administration interne

Fonctionnement	10 millions de $
	23 employés

Remarque : Le nombre d'employés représente des équivalents temps plein.
*Selon la méthode comptable du CCSP.

Personnes à contacter

Les questions et commentaires concernant le plan d'activités du ministère sont les bienvenus. Visitez notre site Web à l'adresse suivante : www.edu.gov.on.ca ou téléphonez au personnel d'information à l'un des numéros suivants :

- Téléphone : (416) 326-1600
- Sans frais : 1 800 387-5514
- ATME : 1 800 263-2892

Pour obtenir des renseignements sur des secteurs précis, composez les numéros suivants :

Éducation postsecondaire

- Renseignements généraux (416) 325-2199

- Direction du soutien aux étudiantes et étudiants - Renseignements généraux (807) 343-7260

- Ligne d'information téléphonique - RAFEO 1 900 565-OSAP

- Collèges
  Janet Hope
  Janet.Hope@edu.gov.on.ca
  Tél. : (416) 325-1815
  Téléc. : (416) 325-2245

- Universités
  James MacKay
  James.Mackay@edu.gov.on.ca
  Tél. : (416) 325-1952
  Téléc. : (416) 325-1959

Formation

- Renseignements (y compris emplois d'été) 1 800 387-5656
  ATME sans frais 1 800 637-0743

- Connexion Emploi, Alphabétisation et formation de base
  Sandie Birkhead-Kirk
  Sandie.Birkhead-Kirk@edu.gov.on.ca
  Tél. : (416) 326-5456
  Téléc. : (416) 326-5505

- Apprentissage
  Judith Robertson
  Judith.Robertson@edu.gov.on.ca
  Tél. : (416) 326-5608
  Téléc. : (416) 325-6162

On peut se procurer des exemplaires gratuits du présent document auprès de :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : (416) 326-5300
Clients d'autres régions, sauf Ottawa, faire le 1 800 668-9938
À Ottawa, faire le (613) 238-3630 ou, sans frais, le 1 800 268-8758
Service téléphonique aux malentendants :
composer sans frais, n'importe où en Ontario, le 1 800 268-7095.

On peut commander des exemplaires du document par Internet à :
http://www.publications.gov.on.ca

Copie électronique du présent document disponible à :
http://www.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2000

ISBN 0-7778-9790-3

This document is also available in English.